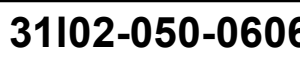


31102-050-0606



	Zone composée de sol à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone composée de sols hétérogènes (sil ou sur alluvés), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sol à prédominance argileuse, sans érosion ni pente, sensible aux interventions d'origine anthropique		Zone située à l'embranchement d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'effacement de débri provenant des zones importantes
	Zone composée de sol à prédominance argileuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone confrontée des débri d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactive par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
	Zone composée de sol à prédominance sabilleuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Sommet de talus
Non. Les zones franches correspondant aux talus tandis que les zones claires représentent les zones de protection à la base et au sommet			
	Zone de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs		Base de talus
	Zone composée de sol à prédominance argileuse, sous généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone composée de sol à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande dimension
L'étude de la base des talus pouvant être affectée par l'effacement de débri provenant des zones RA1-Sommet			
Limite du relevé lidar aéroporté			

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non dangereuses sont indiquées en gris. Les zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent de deux sources. Elles peuvent découler des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ou de données recueillies avoir été déterminées à partir des données recueillies lors de la cartographie. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhéné et de l'intervention ou l'obligation posée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais qu'il existe plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques les indiquent à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site qui n'est pas classé dans une zone ne signifie pas qu'il n'est pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Surface référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator Transverse modifiée zone de 3° Système de coordonnées planes du Québec (SCQPP), fus 18
Longitude d'origine (méridien central)	73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 100 200 300 400 500

1:5000

Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Gouvernement du Québec	Septembre 2011
		Novembre 2012
Orthophotographie numérique	MRC de la région Centre-du-Québec	Printemps 2020

Réalisation
Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 2.1 (septembre 2023)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^e trimestre 2023